

SINCENY
Réunion du Conseil Municipal

Séance du 6 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bernard PEZET, Maire.

Présents : M. PEZET, Mme PANCIEKIEWICZ, Mme VASSET, M. OLLEVIER, M. LABOIS, Mme BARDOT, Mme JULIEN, Mme DEMILLY, Mme TROUILLET, M. MARQUETTE, Mme MARCHIONNI.

Absents représentés : M. VOILQUE par Mme VASSET, Mme VERGNEAU par Mme DEMILLY, M. XAVIER par Mme PANCIEKIEWICZ, M. VUYLSTEKE par M. OLLEVIER, M. FILACHET par M. PEZET.

Absents excusés : M. LACOUME, Mme GALET.

Absente: Mme DAVID.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h00.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Patrice OLLEVIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : Pôle Enfance Jeunesse : demande de subvention FNADT. La demande est acceptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil du 29 mai 2017.

3. CREATION D'UNE REGIE CANTINE, APS ET ALSH

Conformément à la délibération 2014-35 du 15 mai 2014 donnant délégations au Maire, M. le Maire informe les membres du conseil de la création d'une régie dans le cadre du paiement de la cantine, de l'APS et de l'ALSH à compter de la rentrée 2017.

4. TARIFS CANTINE ET APS

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de la cantine et des accueils périscolaires, il est proposé de retenir les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 :

CANTINE				
	Actuel	Proposition		
Tarif sincenois	3,70 €	3,80 €		
Tarif extérieurs	6,45 €	6,55 €		
Tarif exceptionnel	-	8,00 €		
PERISCOLAIRE				
	Actuel		Proposition	
	Sinceny	Extérieurs	Sinceny	Extérieurs
Matin			1,00 €	2,00€
Midi	1,00 €	2,15 €	-	
Soir et/ou NAP			1,00 €	2,00 €
Tarif exceptionnel	-	-	4,00 €	

A l'unanimité (abstention de M. MARQUETTE), le conseil municipal vote les tarifs cantine, accueil périscolaire et ALSH, tels que présentés ci-dessus.

5. PROGRAMMATION FDS 2017

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le conseil départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

A l'unanimité, le conseil municipal de la commune de Sinceny :

- sollicite une subvention au titre du FDS pour les travaux suivants :

Opération	Nature des travaux	Appellation et n° de la voie	Longueur	Montant opération TTC	Montant opération HT	Subvention €	Charge communale
2017_01388	Voirie	VC15 rue Pierre Habar – 2 ^{ème} tranche	136 m.	17 671,72 €	14 726,43 €	6 185,10 €	11 486,62 €

- s'engage à :

- o affecter à ces travaux 11 486,62 euros sur le budget communal,
- o à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

6. TERRAIN RUELLE MINARD

Discussion autour des travaux de réfection de la ruelle Minard.

7. REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC GRDF

M. le Maire propose de délibérer sur l'installation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire 2017 (RODPP 2017) et la Redevance d'Occupation du Domaine Public 2017 (RODP 2017).

Celles-ci concernent les travaux et les droits d'occupation du domaine public traversé par les canalisations de gaz.

A l'unanimité, le conseil municipal vote l'instauration de la RODPP et la RODP à un taux de 100%.

Pour information, cela représente la somme de 540€ sur la base de 2016.

8. LOCATION BARNUM

Considérant le nombre croissant de demandes de prêt du barnum (6x4 m.), il est proposé de délibérer pour fixer un prix de location.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix de la location du barnum comme suit :

- sincenois : 100 €
- associations : 50 €

9. POLE ENFANCE JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT

Le PEJ a été retenu dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire à hauteur de 150 000€.

Pour information, la somme de 300 000€ dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est acquise. Dès réception de l'arrêté du FNADT, le permis de construire étant délivré depuis 2016, la consultation des entreprises pourra être lancée.

Il convient donc délibérer pour arrêter le nouveau plan de financement et solliciter une subvention au titre du FNADT.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la présentation du projet,
- de retenir le plan de financement tel que présenté dans le tableau ci-dessous,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention FNADT et déposer le dossier final.

Montant de référence H.T.	1 000 000 €
---------------------------	-------------

Financeurs	Taux	Montant
Conseil départemental	25,0000%	250 000 €
C.A.F.	16,6326%	166 326 €
D.E.T.R.	23,3674%	233 674 €
F.N.A.D.T.	15,0000%	150 000 €
Commune	20,0000%	200 000 €
TOTAL H.T.	100,0000%	1 000 000 €

10. QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires : Un point est fait sur la demande de dérogation concernant la semaine à quatre jours. M. le Maire précise que le dossier est parti au niveau de la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aisne le 5 juillet. C'est cette dernière qui tranchera sur la demande de dérogation. Une information sera faite auprès des familles à réception de la décision.

Kiosque à livres : Mme MARCHIONNI informe que l'association des Amis de la Bibliothèque a fabriqué un kiosque permettant le libre accès à une bibliothèque de livres pour adultes et enfants. Un emplacement devrait être trouvé sur la place du Jeu de Battoir.

Maison médicale : M. MARQUETTE demande des informations concernant la maison médicale. M. le Maire rappelle que cet aménagement sera réalisé par la Communauté d'Agglomération. Pour le moment, les consultations ont été lancées pour choisir l'architecte.

Faute de nouveau point à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h44.

Le secrétaire,
Patrice OLLEVIER